



septembre 2022

## La lettre de **Catherine Di Folco** Sénateur du Rhône

### EDITO

Nous voici au terme de la trêve estivale ; j'espère que celle-ci vous a permis de prendre un peu de repos et de vous ressourcer afin d'aborder sereinement et empli d'énergie cette rentrée aux multiples enjeux économique, social et international.

En ce qui concerne le Parlement, le mois de juillet fut marqué par la reprise de nos travaux après plusieurs semaines de suspension liée à la tenue des différentes élections.

Le Gouvernement a présenté plusieurs textes de loi conséquents, notamment l'un relatif au pouvoir d'achat, et un autre visant à ajuster le budget de l'État aux nouvelles dépenses engagées dans le cadre de ce nouveau quinquennat. Nos travaux se sont clôturés le 4 août et ne reprendront que le 3 octobre prochain.

Il s'agit d'un fait historique que le Parlement ne siège pas en septembre. Le Gouvernement semble vouloir se laisser le temps de la réflexion – et nous l'espérons, de la concertation – afin de rédiger ses prochains textes de loi relatifs notamment à l'immigration, à la réforme de l'assurance chômage, des retraites. Nous examinerons également le projet de loi d'Orientation et de Programmation du Ministère de l'Intérieur (LOPMI).

Nous savons déjà que l'automne sera rythmé par l'examen des budgets de l'État et de la Sécurité sociale pour 2023. Le Gouvernement annonce vouloir également inscrire son action autour de la souveraineté énergétique, la bataille pour le climat et l'égalité des chances.

En ma qualité de vice-présidente de la Commission des lois du Sénat, je reste pleinement mobilisée afin de défendre les intérêts de notre territoire au vu des prochaines actualités législatives.

Je me tiens également à votre disposition pour vous recevoir à Messimy ou vous accueillir au Sénat si vous souhaitez visiter le Palais du Luxembourg.

Je vous souhaite une bonne lecture de cette lettre qui retrace mon activité parlementaire du mois de juillet et du mois d'août.

Bien à vous,

Catherine DI FOLCO

### AU SÉNAT / EN COMMISSION

#### **Pouvoir d'achat : le groupe LR du Sénat pose ses conditions !**



Lors de l'examen du texte sur le pouvoir d'achat et du PLFR, le groupe LR du Sénat a tenu à réaffirmer sa doctrine : Valoriser le travail et en finir avec le « quoi qu'il en coûte ».

Nous avons ainsi posé des conditions, parfois contre l'avis du gouvernement, pour enrichir les textes initiaux et améliorer durablement le niveau de vie des Français.

Aussi, nous avons privilégié les revenus du travail, en votant notamment la hausse pérenne du plafond de défiscalisation des heures supplémentaires et la réduction pérenne de cotisations patronales pour les heures supplémentaires pour les entreprises de moins de 250 salariés. Par ailleurs, en m'associant à l'initiative de mon collègue Philippe MOUILLER, nous avons proposé la pérennité du rachat des RTT. Je me réjouis que cette mesure ait été adoptée par le Sénat afin de permettre aux Français de mieux vivre du fruit de leur travail.

Nous avons aussi voulu soutenir les Français face à l'inflation en votant des dispositifs à l'effet immédiat comme, par exemple la revalorisation anticipée du plafond de défiscalisation des ticket-restaurants pour les employeurs de 4% dès le 1er septembre, avant la régularisation du 1er janvier. Nous avons également voté la mise en place d'un dispositif d'économies volontaires et rémunérées sur les consommations d'électricité des particuliers. Pour les plus défavorisés qui subissent la crise de plein fouet, un soutien de 40 millions d'euros a été accordé aux banques alimentaires. Enfin, la déconjugalisation de l'AAH, votée par les sénateurs depuis de nombreux mois, entrera enfin en vigueur !

Dans le texte initial, le gouvernement n'avait prévu **aucune aide aux communes** dont les finances ont pourtant trop souvent été malmenées au cours du dernier quinquennat. **Nous avons donc accordé un filet de sécurité pour compenser le coût de la hausse de la facture énergétique et du point d'indice.** De plus, grâce au Sénat, les départements seront compensés à l'euro près du coût induit par la hausse du RSA. Les régions seront, quant à elles, intégralement dédommagées des conséquences de la revalorisation de 4 % au 1er juillet 2022 des rémunérations qu'elles versent aux stagiaires de la formation professionnelle.

Enfin, des mesures d'économies ont été adoptées pour mettre fin au « quoi qu'il en coûte », comme la mise en place d'une carte vitale biométrique pour lutter contre la fraude sociale.

Ainsi, notre groupe Les Républicains a pu imprimer sa marque : privilégier le travail et mettre un terme à la logique de l'argent public illimité. C'est d'abord le travail, et non pas l'endettement ou la loi, qui redonnera du pouvoir d'achat aux Français.

---

## **Zéro artificialisation nette (ZAN) des sols : les groupes Les Républicains et Union Centriste du Sénat souhaitent une réécriture de la loi.**



Le 30 avril dernier, le gouvernement a publié deux décrets d'application de la loi Climat et résilience mettant en œuvre l'objectif de zéro artificialisation nette (ZAN) des sols.

Onze mois après l'adoption du texte, les collectivités sont confrontées à des difficultés dans la mise en œuvre concrète de leurs politiques d'urbanisme et de protection des sols.

Les résultats de la récente consultation des élus locaux organisée par le Sénat sont sans appel. Ne contestant pas la nécessité de l'objectif de sobriété foncière, nombreux élus déplorent l'absence de concertation et le fossé existant entre l'esprit de la loi et la rédaction des décrets. Prenant acte de cette situation, la majorité sénatoriale, à laquelle je m'associe, souhaite une réécriture des décrets afin que la loi soit pleinement respectée.

En s'éloignant nettement de la loi et des intentions du législateur, les décrets d'application mettent en péril les équilibres trouvés au Parlement, fruits de longs et denses débats. L'absence de consultation des collectivités locales, pourtant concernées au premier chef, et la distance prise par le gouvernement avec l'esprit, et parfois même la lettre de la loi, constituent de vives sources d'inquiétude et une atteinte au travail du Parlement.

Conscient de cela, le 13 juillet dernier, le ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires s'est dit ouvert à l'idée d'une réécriture des décrets.

Ainsi, les groupes Les Républicains et Union Centriste du Sénat ont demandé au Gouvernement d'instaurer rapidement un moratoire sur ces décrets d'application jusqu'au 1er septembre 2023 afin de procéder à leur réécriture en conformité avec les dispositions contenues dans la loi Climat et résilience.

Sur ce sujet comme sur beaucoup d'autres, les collectivités ont besoin de réalisme, de clarté et de stabilité.

---

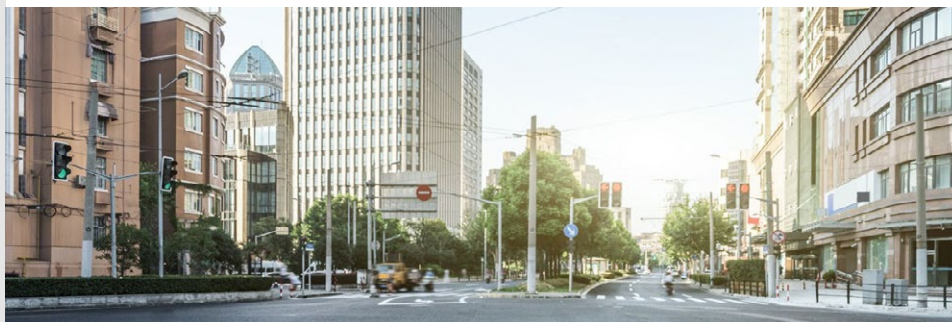
## **Accord entre le Sénat et l'Assemblée nationale sur la fin des régimes exceptionnels de lutte contre la covid-19 :**



Réunie le 21 juillet 2022 au Sénat, la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi mettant fin aux régimes d'exception créés pour lutter contre l'épidémie liée à la covid-19 est parvenue à un accord reprenant les options votées par le Sénat :

- l'abrogation complète des dispositifs exceptionnels de lutte contre la covid-19 que sont le régime de l'état d'urgence sanitaire et le régime de gestion de la crise sanitaire. Il ne sera donc plus possible pour le Gouvernement de réactiver un passe sanitaire ou vaccinal, ou encore de confiner la population ;
  - l'instauration d'un mécanisme de protection sanitaire aux frontières, si un nouveau variant très dangereux apparaît. Un test pourrait alors être exigé pour l'accès au territoire ;
  - l'institution d'une procédure permettant la réintégration des personnels non vaccinés au contact de personnes fragiles dès que la Haute autorité de santé, que le Parlement pourra saisir, aura constaté que l'obligation vaccinale ne sera plus médicalement justifiée.
-

## **Politique de la ville : le Sénat propose un nouveau regard et demande au gouvernement d'en garantir les moyens dans la durée**



Face aux difficultés persistantes des quartiers prioritaires, trois sénatrices, spécialistes de la politique de la ville, **Viviane Artigalas (SER), Dominique Estrosi Sassone (LR) et Valérie Létard (UC)** plaident pour un changement de regard sur cette politique.

Dans leur rapport d'information, elles montrent que l'inégalité territoriale demeure un enjeu de la cohésion nationale. "Loin de bénéficier d'un traitement préférentiel, les services publics de droit commun y sont insuffisants. Il y a moins de personnels médicaux, moins de crèches, moins de bibliothèques, moins de présence de Pôle emploi, moins de justice, moins de police...", déplore Viviane Artigalas.

À l'issue de leur trentaine d'auditions et de leurs déplacements dans les quartiers, les travaux des sénatrices montrent cependant que ce regard pessimiste mérite d'être nuancé. **Ces quartiers jouent un rôle de sas et la politique de la ville de tremplin pour les habitants** dont la mobilité résidentielle et économique est réelle. Or, ces réussites ne sont pour l'instant ni un véritable objectif ni ne sont mesurées. "À regarder la photo et non le film, les difficultés des quartiers et non l'histoire des habitants, une partie de la réalité échappe à l'analyse", explique Dominique Estrosi Sassone.

**Le rapport propose donc d'ajouter à l'objectif d'égalité territoriale de la politique de la ville celui de réussite des habitants et de renforcer fortement les capacités d'évaluation.** "L'Observatoire national de la politique de la ville (ONPV) est en état de mort cérébrale, sans direction et avec un effectif divisé par cinq depuis 2014", pointe Valérie Létard. Il doit également pouvoir **analyser les discriminations** en fonction du lieu de résidence et de l'origine réelle ou supposée.

Après un quinquennat marqué par le Stop & Go, du classement sans suite du rapport Borloo, à l'oubli des quartiers dans le plan de relance et après une crise sanitaire dramatique, **les sénatrices demandent au Gouvernement un cap clair et des moyens dans la durée.** **"Élisabeth Borne doit convoquer très rapidement un Comité interministériel des villes pour assurer le pilotage interministériel de cette politique", demande Sophie Primas.** Les sénatrices appellent également **le nouveau ministre Olivier Klein à lancer la révision de la loi Lamy, qui est le fondement juridique de la politique de la ville, et une loi de programmation pour la Ville afin d'en garantir les moyens** dans la durée. Elles demandent le retour d'une contractualisation avec les autres ministères pour garantir un traitement égal des quartiers par rapport au reste du territoire, abandonnée à tort depuis 2016.

Les sénatrices proposent une politique de la ville plus partenariale, opérationnelle et territorialisée. **La géographie prioritaire et les contrats de villes prolongés depuis dix ans doivent être enfin actualisés, repensés et adaptés.** Les territoires doivent pouvoir prendre en compte les poches de pauvreté aujourd'hui sans solution et mettre en œuvre un vrai projet de territoire. L'expérimentation de la décentralisation des crédits aux collectivités qui le souhaitent doit être envisagée.

Parmi douze recommandations, le rapport demande également de mettre fin aux appels à projets systématiques qui fragilisent les associations, d'impliquer plus les entreprises et de développer et d'accompagner l'entrepreneuriat comme modèle de réussite accessible, notamment pour les femmes. **"Nous déposerons notre propre proposition de loi si le Gouvernement ne le fait pas", annoncent les sénatrices**

---

## SUR LE TERRITOIRE



28 août : Commémoration du massacre du 20 août 1944 au Fort de Côte Lorette à Saint-Genis-Laval *Crédit photo : ©CD69 – Julien Bourreau*



24 août : Commémoration de la libération de la prison de Montluc le 24 août 1944 et inauguration de l'exposition "Des protestants à Montluc, prison de la Gestapo 1943-1944" *Crédit photo : ©CD69 – Julien Bourreau*



**Laurence Reynaud**  
Collaboratrice basée en circonscription



**Philippine van der Meulen**  
Collaboratrice basée à Paris

Permanence parlementaire - Allée des Prés Rouets - ZA des Lats 69510 Messimy  
Tél. 04 78 56 01 55 - [c.di-folco@senat.fr](mailto:c.di-folco@senat.fr) - [www.catherinedifolco.com](http://www.catherinedifolco.com)